

Assemblée communale

Du jeudi 5 décembre 2019

A 20h00 à l'Aula de l'école primaire

Président :	M. Alexandre Gigon
Secrétaire :	Mme Valérie Falbriard
Secrétaire adjoint :	Mme Annick Meyer
Scrutateurs :	M. Emmanuel Veluz et M. Joël Stalder
Electeurs-trices présents-es :	81 ayants droit au vote

M. le Président Alexandre Gigon ouvre l'assemblée à 20h00 par les salutations d'usage et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel et par un « tous ménages » ; elle peut ainsi siéger en toute légalité. Il informe que l'assemblée est enregistrée.

En référence aux articles 11 et 19 du règlement communal d'organisation, M. le Président demande si, parmi les personnes présentes, quelqu'un n'a pas le droit de vote en matière communale. Deux personnes n'ont pas le droit de vote communal. Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée selon l'art. 17 du règlement communal d'organisation. Messieurs Emmanuel Veluz et Joël Stalder officieront comme scrutateurs et Mme Annick Meyer comme secrétaire adjointe.

M. le Président invite les scrutateurs à compter les personnes présentes avec droit de vote.

Comptage : 81 ayants droit, majorité à 41.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée publié dans le journal officiel de la RCJU no 43 du 20.11.2019 qui est le suivant :

1. Valider le procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2019.
2. Discuter et approuver la convention relative au triage forestier Ajoie-Ouest fonctionnant en pot commun.
3. Valider le crédit d'investissement pour l'échange des compteurs traditionnels par des compteurs à ultrason pour un montant de CHF 175'800.00 (achat des compteurs et pose).
4. Modifier la décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2009 donnant mandat au conseil de vendre la Ferme du Rond Bois et décider de confier au conseil communal le développement d'un projet pour ce bâtiment.
5. Décider de mener une politique foncière et immobilière active.
6. Divers et imprévus.

L'assemblée communale accepte l'ordre du jour par levée de main à la majorité évidente sans avis contraire.

Point 1 : Valider le procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2019

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Il est consultable au secrétariat et en ligne. Il n'y a pas de demande de modification.

L'assemblée communale accepte le procès-verbal par levée de main, à la majorité évidente et sans avis contraire.

Point 2 : Discuter et approuver la convention relative au triage forestier Ajoie-Ouest fonctionnant en pot commun

Le Conseiller communal en charge du dossier, M. Josué Boesch, explique que des discussions et des études ont été menées depuis 2017 dans le cadre de la commission et du comité du triage dans le but d'optimiser son organisation. Il ajoute que le conseil communal recommande à l'assemblée d'entrer en matière.

M. le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à une majorité évidente. Il passe la parole à M. Boesch qui présente la convention au moyen d'une projection power point. Le Conseiller Josué Boesch explique que la convention a pour objectif une gestion et une comptabilité centralisées ; elle regroupe les propriétaires en une unité de gestion qui a pour but de rationaliser la gestion de leurs forêts. Les avantages principaux sont un travail administratif réduit pour les communes, une planification des travaux plus souple, le groupement des lots de bois simplifié, un processus de décision plus rapide et un possible gain avec l'assujettissement à la TVA. L'inconvénient est une perte d'autonomie

mais relative car chaque partenaire est représenté dans la commission et dans le comité et la compétence des attributions est déjà déléguée au triage.

Le garde forestier, M. Gilbert Goffinet, est présent pour répondre aux éventuelles questions techniques.

Le Conseiller Josué Boesch précise que toutes les communes du triage vont devoir se prononcer. La convention n'entrera en vigueur que si toutes les communes l'acceptent. Boncourt est la première commune à se prononcer.

Au niveau de la TVA, le gain est estimé à environ CHF 36'000.00 pour l'ensemble du triage, à répartir entre les différentes communes partenaires.

Une personne entre dans la salle, les ayants droit passent à 82 et la majorité à 42.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Raphaëlle Stegmann souhaite avoir des précisions sur la clé de répartition. M. Boesch explique que la répartition est basée sur deux éléments : la surface de forêt et la quotité (volume en fonction de la densité) de bois. Boncourt représente 12,4 % du Triage Ajoie-Ouest.

Le Conseiller conclut en expliquant que la commission de triage et l'ensemble des conseils communaux partenaires ont étudié le dossier et recommandent d'approuver la convention.

L'assemblée communale approuve la convention relative au triage forestier Ajoie-Ouest à la majorité évidente, sans avis contraire.

Point 3 Valider le crédit d'investissement pour l'échange des compteurs traditionnels par des compteurs à ultra-son pour un montant de CHF 175'800.00 (achat des compteurs et pose).

En préambule, la Conseillère communale en charge de l'eau, Géraldine Christe Longchamp, souhaite préciser qu'il s'agit bien de compteurs d'eau, ce qui n'était pas précisé dans le point de l'ordre du jour.

L'entrée en matière est acceptée par levée de main à la majorité évidente.

M. le Président passe la parole à la Conseillère communale.

La Conseillère explique les avantages principaux des nouveaux compteurs :

- Il n'y aura plus d'acompte suivi d'une facture finale mais deux factures par année qui correspondront à la consommation effective au moment du relevé.
- Il ne sera plus nécessaire d'organiser un rendez-vous ou d'être à son domicile pour le relevé puisque ce dernier s'effectuera en extérieur et à distance.

- Un gain de temps non négligeable puisque les relevés pourront être effectués en une matinée par le fontainier.
- Il sera possible d'obtenir un historique en cas de cas de litige.
- La mise à jour sera complète puisque tous les compteurs du village seront changés.
- La commune aura un outil performant et adapté aux évolutions techniques dans la gestion de l'eau.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Chapuis explique qu'en matière d'utilisation des ressources naturelles, il est important que les citoyens soient conscients de leur consommation, il souhaite donc savoir s'il sera possible pour les privés d'obtenir des données régulières et directes pour suivre leur consommation, par exemple de manière hebdomadaire.

Le Maire répond que le système est compatible à l'interface M-Bus. Avec ce système, comme pour les compteurs de chaleur, on peut récupérer à titre privé les données sans que cela interfère dans le système. C'est donc possible mais moyennant un système supplémentaire qui n'est pas fourni par la commune.

M. Jean-Guy Plomb demande s'il faut un appareil spécial pour relever ses propres données à domicile. Le Fontainier, Joël Stalder répond que c'est effectivement possible avec un système domotique et du matériel non fourni par la commune. Il ajoute qu'il sera toujours possible de relever le compteur manuellement puisque la consommation pourra être lue en continu comme sur un compteur mécanique. Le Maire précise que pour pouvoir lire le compteur directement depuis l'ordinateur il faut s'équiper d'un récepteur à configurer, il s'agit d'un investissement qui n'est pas hors norme mais qui est d'ordre privé.

M. Jean-Paul Rousson demande si dans une maison privée avec un locataire il y aura deux compteurs. La Conseillère communale Géraldine Christe Longchamp répond que s'il s'agit d'un immeuble locatif, il n'y a qu'un seul compteur. Des modifications devraient venir l'année prochaine dans le cadre du plan général d'alimentation en eau potable.

Mme Raphaëlle Stegmann demande si ce crédit d'investissement fera l'objet d'un emprunt ou s'il sera financé par des fonds propres. Le Conseiller communal Thierry Bregnard, en charge des finances, répond qu'il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

M. Jean-Paul Rousson demande qui paie lorsqu'il y a une fuite. La Conseillère Géraldine Christe Longchamp répond que si la fuite est dans la propriété privée, c'est le propriétaire qui paie et s'il s'agit de terrain communal, c'est la commune.

M. Gérard Bacon ne comprend pas pourquoi investir un tel montant alors que le système actuel fonctionne bien. La Conseillère Géraldine Christe Longchamp répond qu'au-delà des avantages expliqués auparavant, les compteurs actuels ont une durée de vie d'environ 16 ans, la commune change donc des compteurs régulièrement. Au niveau

financier, la commune a comparé les coûts avec les nouveaux compteurs et sans les nouveaux compteurs sur 15 ans. Le gain estimé avec la pose des compteurs à ultrason s'élève à plus de CHF 100'000.00. Le calcul tient compte de l'achat et de la pose.

M. Sébastien Cayla demande si les compteurs seront branchés sur le réseau. La Conseillère répond qu'ils sont munis d'une pile d'une durée de vie d'environ 16 ans.

Mme Christiane Sanglard demande comment cela se passe dans un locatif, par exemple est-ce qu'une famille de quatre personnes et une famille de deux personnes paient le même tarif. La Conseillère répond qu'il n'y a qu'un seul compteur par immeuble, que c'est toujours comme cela actuellement, et que la répartition est faite par le propriétaire.

M. Michel Prêtre souhaite savoir si le montant de l'investissement comprend tous les compteurs du village.

Le Fontainier Joël Stalder répond que l'on va changer tous les compteurs, donc environ 600 pièces, sauf dans les grandes entreprises qui ont déjà ce système.

M. Jean-Paul Rousson s'inquiète des problèmes techniques qui seront générés pour les privés et qui seront à leur charge. La Conseillère répond qu'il n'y aura pas de frais additionnels pour les privés, la pose est comprise dans le crédit. Le changement de compteur est très simple et n'implique pas de travaux supplémentaires à charge des ménages.

La Conseillère ajoute qu'actuellement, avec les compteurs mécaniques, il était nécessaire de les changer tous les 16 ans. La Commune procédait par tranche en fonction de l'homologation des compteurs. Comme beaucoup de compteurs arrivent en fin de vie, la commune en profite pour passer à l'ultrason. Techniquement, il s'agit simplement de dévisser l'ancien compteur et de visser le nouveau.

M. Rousson demande comment se passe le relevé. La Conseillère répond qu'une personne passe dans la rue et les données sont réceptionnées sur une tablette numérique.

M. le Président clôt la discussion et demande à l'assemblée de voter.

L'assemblée communale valide le crédit d'investissement pour l'échange des compteurs traditionnels par des compteurs à ultrason pour un montant de CHF 175'800.00 à la majorité évidente avec un avis contraire.

Point 4 Modifier la décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2009 donnant mandat au Conseil de vendre la Ferme du Rond bois et décider de confier au Conseil communal le développement d'un projet pour ce bâtiment.

Le Maire, Lionel Maitre, explique que cela fait 10 ans que l'assemblée a validé la vente de la ferme et que cette décision, qui n'a pas été exécutée dans l'intervalle, ne semble plus d'actualité pour le conseil.

L'entrée en matière est votée à la majorité évidente.

Le Maire explique que les anciennes autorités n'ont pas mis en œuvre la décision de l'assemblée pour des raisons louables : la locataire était malade ; elle est décédée l'été dernier.

Le conseil communal devait soit appliquer la décision de décembre 2009 soit repasser devant l'assemblée communale. Le conseil a décidé de soumettre la modification de la décision à l'assemblée avant de commencer à dépenser du temps et de l'argent pour développer un projet.

Le conseil a quelques idées et a reçu aussi des courriers de personnes souhaitant être locataires et d'une personne, Mme Elodie Guerdat, souhaitant développer un projet de zoothérapie avec des lamas. Parmi les idées du conseil : rafraîchir le bâtiment et le louer après avoir réévalué le loyer et aménager le bâtiment en colonie de vacances ce qui permettrait d'héberger des groupes et de valoriser les installations sportives.

En résumé le conseil trouve dommage de vendre ce patrimoine qui est assez unique, en bordure de forêt, si un projet cohérent pour le village peut y être réalisé. Si aucun projet ne tenait la route, il sera toujours possible de vendre ce patrimoine.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Vincent Chapuis approuve l'idée de ne pas vendre la ferme. Une possibilité serait un droit de superficie. Il estime que c'est une magnifique opportunité pour améliorer la cohésion citoyenne et souhaite que des habitants puissent réfléchir à un projet commun durable en lien avec la problématique du changement climatique.

Le Maire remercie de la proposition et pense que cela peut être l'occasion d'un projet rassembleur. Il rappelle qu'une partie de la ferme est utilisée par les agriculteurs pour les animaux malades du pâturage communal.

M. Rousson estime également que c'est une bonne idée mais il souhaite que l'on ne grève pas les finances communales avec des charges supplémentaires, sachant que la piscine est déjà une charge importante pour la commune. Il souhaite que le projet qui sera étudié prenne en compte les charges financières sur le long terme.

Le Maire rejoint M. Rousson mais ajoute que pour mener une étude, il faut l'approbation de l'assemblée qui doit tout d'abord accepter de ne plus vendre la ferme. Ensuite le conseil reviendra devant l'assemblée avec un projet (projet de M. Chapuis, de Mme Guerdat ou un autre projet). Dans tous les cas, l'assemblée aura le dernier mot.

Pour M. Rousson si l'assemblée décide de ne plus vendre c'est définitif. Il propose plutôt de suspendre la vente le temps de développer un projet. Le Président demande à M. Rousson s'il souhaite faire un amendement. M. Rousson répond par l'affirmative, il propose une suspension d'une année.

M. Paul Froidevaux est totalement d'accord avec le principe de ne plus vendre, et pas de suspendre la vente. La Ferme du Rond Bois a un potentiel pour le développement touristique de la commune. Il souhaite que l'assemblée annule la vente aujourd'hui et laisse les mains libres au conseil pour développer un projet que l'assemblée validera plus tard.

M. Yves Huguelit informe que le syndicat des pâturages est à disposition et soutient l'annulation de la vente. Le syndicat souhaite rester partenaire afin d'avoir un local pour les bêtes malades.

Le Maire remercie M. Huguelit et lui assure que le syndicat est un partenaire privilégié de la commune et que le conseil trouvera des solutions pour maintenir la collaboration à la Ferme du Rond Bois.

Mme Elodie Guerdat se présente devant l'assemblée afin que les participants puissent mettre un visage sur la personne qui souhaite développer le projet de zoothérapie.

Le Président clôt la discussion et demande le vote pour la proposition de M. Rousson qui est de suspendre la vente pendant un an pour permettre l'étude d'un projet.

2 personnes acceptent la proposition et 70 la refusent. La proposition est refusée.

Une personne entre dans la salle, la majorité passe à 43.

Le Président demande à l'assemblée que celles et ceux qui approuvent la modification de la décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2009 lèvent la main.

La modification est acceptée par 79 voix sans avis contraire.

La décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2009 donnant mandat au Conseil de vendre la Ferme du Rond bois est annulée. Le Conseil va se mettre à la tâche pour développer un ou des projets.

Le Maire remercie l'assemblée de cette décision qui, il l'espère, débouchera sur un projet commun.

Point 5 -Décider de mener une politique foncière et immobilière active

Le Maire, Lionel Maître, explique que le conseil souhaite améliorer l'aspect et le fonctionnement du village par une politique foncière active, L'idée ce soir n'est pas de donner un chèque en blanc au conseil. Tous les bâtiments que la commune souhaiterait éventuellement acheter passeront la rampe de l'assemblée. L'objectif de ce soir c'est de sentir la température, savoir si l'assemblée est d'accord de confier ce mandat au conseil.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à la majorité évidente.

Le Maire explique qu'il est face à un dilemme car les bâtiments qui pourraient faire l'objet d'un rachat sont connus du conseil et le risque en donnant des détails et de faire monter

les prix alors que certains bâtiments devraient être tout simplement démolis. La compétence financière du conseil étant de CHF 50'000.00, il n'y a pas de risque que le conseil s'engage sur un projet sans passer par l'assemblée. Le souhait est que l'assemblée légitime le travail du conseil sur l'amélioration du centre ancien.

M. Rousson trouve l'idée très bonne mais la perspective que la commune achète des ruines ne l'enthousiasme pas. Il demande comment le conseil va s'y prendre.

Le Maire explique que le conseil va travailler en fonction des opportunités qui se présenteront, petit à petit. Le conseil est déjà en discussion avec l'un ou l'autre propriétaire. Le Maire rappelle que le conseil est formé de miliciens et qu'il ne sera pas possible de faire dix projets d'un coup. Ce travail va se faire en parallèle avec le Plan d'Aménagement Local (PAL), qui a débuté et qui est une obligation cantonale pour chaque commune. Ce plan demande une stratégie et les citoyens seront invités à participer. Lorsque ce plan sera validé, la commune aura des droits supplémentaires, par exemple, des droits d'emption, ou dans des cas extrêmes, un droit d'expropriation.

Le Président clôt la discussion et demande à l'assemblée si elle approuve le principe de confier au conseil le soin de mener une politique foncière et immobilière active.

L'assemblée approuve à une majorité évidente et sans avis contraire que le conseil mène une politique foncière et immobilière active.

Le Maire remercie l'assemblée de son soutien.

Point 6 – Divers et imprévus

Le Président donne la parole aux membres du conseil communal.

La Conseillère Géraldine Christe Longchamp explique qu'après les nouveaux compteurs elle souhaite promouvoir la consommation d'eau du robinet dans un souci de santé, d'écologie et d'économie. Dans cette perspective, le conseil a décidé d'offrir à chaque ménage une carafe. Des infos plus précises arriveront au printemps 2020. Mme Guerdat du Lion d'Or est intéressée pour son établissement.

Le Conseiller communal Thierry Bregnard informe que le conseil a dû reporter la date habituelle de l'adoption du budget en raison du passage au MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2) et d'un changement de caissier communal. Le budget sera présenté le 26 février prochain. Il ajoute que la commission des finances travaille sur plan financier et le conseil sur un plan stratégique de développement. Le Conseiller Thierry Bregnard complète en expliquant que le conseil s'est battu, avec d'autres communes, contre la réforme de la répartition des charges et des tâches entre les communes et le canton et contre la cantonalisation de l'impôt frontalier, c'est un point important dans la projection financière. Il termine en disant qu'il n'est pas exclu que le canton revienne à la charge.

Le Conseiller communal Josué Boesch souhaite donner quelques précisions sur le « PAL » (Plan d'aménagement local) : la loi fédérale prévoit que d'ici fin 2024 tous les plans communaux soient révisés. Le conseil s'est fixé l'échéance 2022 afin de terminer l'exercice sur une législature. Dans ce cadre, la zone à bâtir devra être réduite de 230 hectares pour le Jura. Une commune peut soit collaborer et donc piloter et faire valoir ses intérêts (option choisie par Boncourt), soit laisser le canton mandater un bureau spécialisé qui sera ensuite rémunéré par la commune. La première phase qui consiste à élaborer un rapport d'opportunité a été réalisée. A ce stade, pour Boncourt, la surface estimée qui doit être rendue à la zone agricole ou verte s'élève à 11,2 hectares. Il faut aussi savoir que les terrains à bâtir actuels pourraient ne plus l'être à l'avenir. Avis aux propriétaires fonciers.

Le Conseiller communal Nicolas Charmillot informe que les bâtiments communaux seront équipés de serrures électronique. L'école est déjà équipée, la mairie suivra.

Le Conseiller communal Frédéric Gyger rappelle qu'il avait annoncé en septembre la fermeture du compost de la Combe de la vigne. La nouvelle place de collecte de déchets verts et de branchages sera située dans le hangar de M. Michel Prêtre à la rue du Chavon-Dessus. En effet, les nouvelles prescriptions cantonales interdisent le stockage de déchets verts sur une place non bétonnée à ciel ouvert et sans fosse de récupération des jus. Les déchets verts seront évacués une à deux fois par semaine pour éviter toute fermentation et seront valorisés dans une centrale de méthanisation (biogaz) chez Daniel Studer à Lugnez.

La place de stockage comprendra différents boxes pour les déchets verts et pour les branchages qui seront déchiquetés sur place et valorisés dans une centrale de chauffe.

Le service de l'environnement cantonal encourage ce type de place de stockage. Les horaires et les détails seront transmis à la population par voie de tout ménage à fin décembre. Le Conseiller ajoute que la nouvelle place ne nécessitera aucun investissement de la part de la commune et la valorisation des déchets sera optimale.

Le Conseiller communal Frédéric Gyger informe l'assemblée que sur un total de 696 candélabres, le village en possède aujourd'hui 271 équipés de leds. La commune n'avait aucun led en 2011 et la consommation était de 313'540 kWh. Suite à l'installation progressive des leds, la consommation 2018 était de 267'998, soit une baisse de 45'542 kWh qui équivaut à une économie financière d'environ CHF 9'100.00. 120 nouveaux leds ont été installés en 2019 ce qui va permettre de nouvelles économies.

Le Maire informe qu'un projet de travail en commun était en discussion avec la commune de Porrentruy pour la crèche. La commission de l'enfance est arrivée à la conclusion que c'était trop tôt. La maison de l'enfance de Porrentruy va encore s'agrandir et il est difficile à ce stade de mesurer l'impact financier ainsi que les retombées pour les employés. Ce projet a permis de discuter avec les employés de la crèche de Boncourt, de clarifier le financement et les futurs projets. L'état d'esprit est bon et la commission et les employés de la maison de l'enfance ont remercié le conseil.

Le Maire souligne également l'importance de maintenir de bonnes relations entre les communes et l'importance du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) pour les communes du district.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

M. Rousson demande ce qu'il en est des travaux prévus à la salle du pont et pourquoi la décoration de Noël se situe principalement au centre du village.

Le Maire répond que les devis pour la salle du pont sont plus élevés qu'imaginé. Le conseil va chercher un financement extérieur. Une rencontre est prévue la semaine prochaine pour voir la première esquisse de projet pour la salle du pont.

Le Conseiller Nicolas Charmillot explique que l'éclairage de Noël était au budget 2018. Le conseil a décidé de concentrer l'éclairage dans le centre du village qui est le plus fréquenté et dans un souci d'économie d'énergie.

Mme Annick Meyer demande ce qui se passe avec le projet d'appartements près de la piscine. Le Maire répond que c'est compliqué, le conseil a déjà rencontré quatre fois des investisseurs et cela date déjà de l'ancien conseil. Il est difficile aujourd'hui de répondre si cela va se faire ou pas

M. Vincent Chapuis, au sujet de la stratégie immobilière, explique que le mitage du territoire est d'actualité. Il souhaite que le conseil se renseigne sur le concept de densification douce qui pourrait être intégré sur des parcelles construites relativement grandes.

Le Conseiller communal Josué Boesch répond que le conseil a pris la décision de se lancer dans la labellisation Cité de l'énergie ce qui implique une volonté d'être exemplaire par rapport aux bâtiments communaux, et donc des contraintes dans les rénovations. Une autre idée évoquée, et en discussion au conseil, c'est un programme bâtiment pour Boncourt que l'assemblée devra valider. Le principe est de soutenir des propriétaires qui souhaiteraient rénover pour améliorer l'efficacité énergétique. Le Conseiller ajoute que

l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie, qui est beaucoup plus contraignante, influence aussi les constructions nouvelles.

Mme Inès Richert explique qu'elle a reçu deux factures pour la taxe immobilière dans deux enveloppes avec deux timbres, elle trouve cela peu économique. De plus elle avait demandé une facture par ebanking. Le Maire répond que le nouveau programme informatique va chercher les adresses dans le registre foncier et la mise sous enveloppe groupée n'est pas possible, de plus lorsqu'une personne est décédée et que le registre n'est pas à jour cela fait des factures au nom de personnes décédées. Le caissier travaille maintenant avec l'entreprise qui fournit le logiciel afin d'améliorer le processus et aussi de proposer le paiement par ebanking. Entre le départ de M. Plumez, le MCH2 et le nouveau logiciel le travail a été compliqué.

Le Maire conclut par une pensée aux personnes malades ou seules en cette fin d'année. Il remercie toutes les personnes présentes, souligne l'importance de pouvoir débattre et souhaite de joyeuses fêtes à tous.

M. le Président Alexandre Gigon, remercie également l'assemblée, les scrutateurs et les membres du conseil communal, souhaite à tous de belles fêtes et clôture l'assemblée à 21h29.

Au nom de l'assemblée communale

Le Président

La secrétaire

Alexandre Gigon

Valérie Falbriard